
[Imprimer](#)

La Société du Grand Paris consulte sur les infrastructures numériques

Image

La Société du Grand Paris (SGP) a lancé une consultation afin de recueillir leur avis sur les hypothèses techniques, économiques, contractuelles et organisationnelles pour préparer les cahiers des charges des appels à concurrence des infrastructures numériques du Grand Paris express.

« Depuis 2014, la SGP a associé à ses réflexions sur la « dimension numérique du Grand Paris express » tous les acteurs privés et publics du Grand Paris, intéressés par l'opportunité de participer à la numérisation ex ante d'une grande infrastructure publique de transport », rappelle-t-elle. Ce projet numérique doit permettre à la SGP ou à des partenaires choisis après mise en concurrence de « fournir des services numériques innovants aux voyageurs durant les prochaines décennies, mais aussi de contribuer à l'aménagement numérique et au développement économique des territoires desservis par le Grand Paris express ». Il pourrait s'agir, par exemple, du déploiement d'un réseau de fibre optique ou de datacenters le long du tracé du futur métro.



Géolocalisation et datacenters

Préalablement au lancement des marchés pour la conception finale, le déploiement et l'exploitation

des principaux réseaux et infrastructures numériques du futur métro, la SGP a publié un avis d'information à ce sujet. Cette consultation ouverte auprès des opérateurs économiques des services numériques a pour objectif de permettre à ces derniers de « prendre connaissance du projet numérique de la SGP, de répondre aux questions formulées, avant le lancement effectif des consultations visant à la valorisation des services numériques », est-il précisé dans cet avis.

Cette démarche concerne les réseaux de fibre optique, mobile, wifi, de géolocalisation et les datacenters. A l'issue de la phase de réception des réponses - fixée au 15 octobre -, des auditions pourront avoir été organisées "avec les acteurs ou groupements ayant marqué le plus d'intérêt à participer aux phases de conception, réalisation et exploitation", explique le maître d'ouvrage.

[Consulter l'avis préalable d'information](#)

[Consulter le document complémentaire](#)